

3_3 PROPOSITION PRESCRIPTION

INITIATIVE PETITIONNAIRE

Étude d'impact sur l'environnement et la santé publique
Parc éolien « Les Froids Vents »

Contact à privilégier :

Alban GODFRIND
Chef de projet
213 Boulevard de Turin
59777 LILLE
+33 (0)3 20 51 16 59



- > Commune de Chepoix
- > Département de l'Oise (60)
- > Parc éolien « Les Froids Vents »



Préambule

Ce dossier est présenté par RP GLOBAL France, porteur du projet, pour le compte de la SARL « Les Froids Vents».
La configuration de ce projet est le résultat de la prise en compte de plusieurs critères :

- Le potentiel du site
- L'adéquation avec les politiques locales et zones identifiées
- L'impact écologique
- Le respect du patrimoine territorial et paysager
- Les volontés locales quant à l'intégration du parc

Le parc éolien des froids Vents est donc le fruit d'une co-construction entre RP GLOBAL France et les acteurs locaux, grâce à différents temps d'échanges et de travail sur toute la durée du développement du projet.

Au-delà de permettre la bonne information des habitants, cette instance a permis de déceler des points de sensibilité ressentis par la population. Les échanges issus de cette concertation ont permis l'élaboration de mesures en adéquation avec les attentes du territoire. La situation sanitaire actuelle ne nous permettant plus d'effectuer ses RDV de travail en présentiel, nous avons axés la communication du projet, depuis mars 2020, sur une stratégie digitale et un site internet officiel d'informations autour du projet, disponible ici :

www.parc-eolien-chepoix.fr



LE PROJET EN BREF :

4

ÉOLIENNES

180

**MÈTRES BOUT DE
PALE**

18

MW

14 000

**TONNES DE CO2
EVITÉES PAR AN**

12 000

**FOYERS ALIMENTÉS
(Chauffage inclus)**



QUALITÉ



INNOVATION



PROXIMITÉ



CONCERTATION



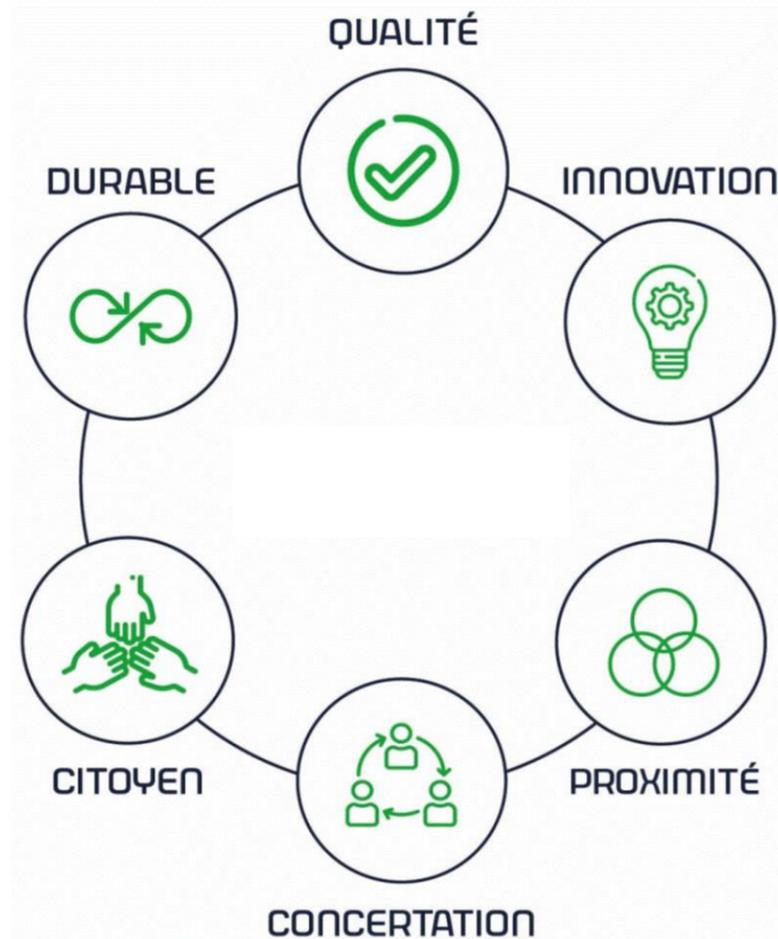
CITOYEN



DURABLE

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

Nos valeurs fondamentales



QUALITÉ :

RP GLOBAL est en recherche permanente d'une qualité irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires, afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

INNOVATION :

Grâce à son expérience et à la solidité de son groupe, RP GLOBAL adopte une approche innovante sur les projets développés : nouvelles énergies (photovoltaïque), mix énergétique (photovoltaïque et éolien), concertation adaptée aux nouveaux usages, outils de communication, ...

PROXIMITÉ :

Avec la mise en place d'une équipe projet dédiée, du foncier jusqu'à l'exploitation du parc, au plus proche des acteurs du territoire.

CONCERTATION :

C'est par l'acceptabilité qu'un projet gagne en qualité et devient durable. RP GLOBAL s'engage sur le territoire à informer régulièrement sur les avancées des projets grâce à des permanences, Comités Locaux de Suivi, réunions d'information, sites internet dédiés et outils digitaux.

CITOYEN :

Pour des projets fédérateurs, liés aux volontés citoyennes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Etat, et œuvrer pour la transition énergétique des territoires.

DURABLE :

RP GLOBAL devient un membre actif des communautés locales sur lesquelles chaque projet s'implante et souhaite ainsi construire un rapport sain et durable avec toutes les parties prenantes.

MESURES E-R-C ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE PROJET EOLIEN

Table des matières

1	Introduction.....	5
1.1	Contexte du projet.....	5
1.2	Objectifs des mesures E.R.C.....	5
1.3	Objectifs du document sur les mesures d'accompagnement.....	5
2	Mesures E.R.C.....	6
2.1	Eviter.....	6
2.2	Réduire.....	7
2.3	Compenser.....	7
2.4	Accompagnement.....	8
2.5	Réglementaire.....	8
3	Détail des mesures d'accompagnement.....	9
3.1	Mesures d'accompagnement milieu humain.....	9
3.1.1	La borne de recharge électrique.....	10
3.1.2	Le chèque énergie.....	10
3.2	Mesures d'accompagnement paysagères et patrimoniales.....	11



1 Introduction

1.1 Contexte du projet

L'étude de projet éolien s'est déroulée sur le territoire de trois communes dans le département de l'Oise : Chepoix, Beauvoir et Vendeuil-Caply.

Le projet de parc éolien des Froids Vents se situe finalement uniquement sur la commune de Chepoix (60).

Chepoix est un village-rue agricole situé sur le Plateau picard. En 2020, la population municipale était de 463 habitants et il y avait 193 logements en 2018.



Il est à noter que les riverains sont familiers avec les éoliennes, car il existe déjà plusieurs parcs éoliens autour de la commune et les éoliennes font partie intégrante du paysage local.

En septembre 2020, le porteur de projet a mené une campagne de porte à porte avec « eXplain » afin de mieux comprendre les points importants pour la population locale, ses préoccupations, ses questions et les mesures qui pourraient être mises en place dans la commune.

Un grand nombre de retours indiquent que les riverains souhaitent des résultats directs sur leurs factures d'électricité.

Dans un second temps, durant la phase de développement du projet éolien, le porteur de projet a organisé une permanence le dimanche 11 juin 2023, en accord avec le maire de la commune de Chepoix. Cette date a été choisie afin de permettre la participation d'un maximum de personnes. L'objectif de cette permanence était de présenter et de discuter avec les riverains des mesures compensatoires envisagées pour la commune.

Afin de faire connaître l'événement, nous avons procédé à un publipostage couvrant l'ensemble de la commune de Chepoix. Cette communication visait à informer les résidents de la permanence et à les encourager à y participer.

Le bilan de cette permanence fait ressortir deux mesures principales : la mise en place du chèque énergie et l'installation d'une borne électrique.

1.2 Objectifs des mesures E.R.C

Les mesures ERC dans un projet éolien visent à réaliser une évaluation complète des impacts potentiels sur l'environnement, la biodiversité, les paysages, et les communautés locales. Ces études permettent de mieux comprendre les conséquences du projet et d'identifier les mesures nécessaires pour éviter, réduire et compenser ces impacts.

De plus, les mesures ERC s'inscrivent dans une approche de protection de l'environnement. Les études d'impact environnemental permettent d'identifier les éventuelles perturbations sur les écosystèmes locaux, les ressources naturelles et les habitats fauniques et floraux. Grâce à ces études, des mesures peuvent être mises en place pour réduire les impacts négatifs et préserver la biodiversité.

Elles comprennent aussi des actions visant à réduire les impacts négatifs du projet éolien. Par exemple, des mesures techniques peuvent être mises en place pour minimiser le bruit des éoliennes, limiter les effets sur les oiseaux migrateurs, ou atténuer les impacts visuels sur les paysages. Ces actions sont cruciales pour assurer une cohabitation harmonieuse entre le projet éolien et son environnement.

Les mesures ERC visent également à mettre en place des compensations pour les impacts inévitables du projet éolien. Cela peut inclure la restauration des habitats naturels, la création d'espaces verts, ou le soutien à des initiatives de développement durable dans la communauté locale. Ces mesures compensatoires permettent de générer des avantages tangibles pour l'environnement et les habitants de la région.

1.3 Objectifs du document sur les mesures d'accompagnement

Les études écologiques, paysagères et acoustiques, ainsi que la concertation avec les élus, les agriculteurs concernés et les riverains, ont permis de définir une implantation d'éoliennes qui vise à minimiser les impacts sur le milieu naturel et humain. Cependant, il est important de reconnaître que malgré ces efforts, certains impacts ne peuvent être entièrement supprimés.

Afin d'assurer la durabilité environnementale du projet, des mesures d'accompagnement ont été élaborées. Ces mesures ont pour objectif de limiter les effets négatifs potentiels du parc éolien sur l'environnement et les riverains.

Les mesures d'accompagnement sont conçues pour offrir des avantages concrets aux riverains et à l'environnement. Cela peut prendre la forme de programmes de préservation des écosystèmes, d'aide au développement d'association, ou encore d'initiatives de sensibilisation et d'éducation environnementale.

En mettant en place ces mesures d'accompagnement, le projet de parc éolien démontre son engagement dans une approche responsable et durable. Il s'agit de trouver un équilibre entre la production d'énergie éolienne propre et la préservation de l'environnement, tout en favorisant le bien-être des communautés locales et en contribuant au développement socio-économique de la région.

En résumé, ce document présentera en détail les mesures d'accompagnement proposées pour atténuer les impacts potentiels du parc éolien, tout en soulignant l'engagement en faveur de la durabilité environnementale et socio-économique du projet.

2 Mesures E.R.C

Ce document s'inscrit dans la réponse aux recommandations formulées par la MRAe.

Une grande partie du projet a été retravaillée ainsi que l'ensemble des mesures éviter, réduire, compenser de même pour les mesures d'accompagnement afin de répondre aux différents avis.

Ci-dessus, le commentaire de l'avis MRAe concernant les mesures du projet, ce qui a amené à la rédaction de ce document afin d'expliquer les mesures et de les classer par catégories.

4.5 - Mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)

Il n'y a pas de véritables mesures ERC proposée pour ce projet, uniquement des mesures d'accompagnement.

Il semblerait que les mesures présentées dans le dossier n'aient pas été présentées de manière suffisamment claire et explicite, aussi l'enjeu de ce document est de combler cette lacune.

Par ailleurs le dossier ayant été retravaillé par l'ajout d'une variante C3 qui modifie ainsi l'implantation finale du dossier et diminue le nombre d'éoliennes de 6 à 4, les mesures ont été ajustées en conséquence.

Comme présenté dans la note de présentation non technique et dans l'EIE, voici la liste des différentes mesures E.R.C mise en place dans le projet du parc éolien des Froids Vents.

2.1 Eviter

- **Milieu naturel :**

- E.1.1.a : Eviter les populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou leurs habitats
- E.1.1.b : Eviter les sites à enjeux environnementaux majeurs du territoire
- E.1.1.c : Redéfinition des caractéristiques du projet (Détaillé en plusieurs mesures dans le tableau de synthèse de l'EIE)
- E.2.1.d : Balisage de la bande enherbée avec quelques arbustes longée par le chemin d'accès

- **Paysage :**

- Le choix du site d'implantation et la structure de cette dernière constituent les déterminants fondamentaux pour éviter des effets perturbants du projet éolien
- Le projet évite tout effet de surplomb sur la ville de Breteuil
- Le projet évite toute visibilité prégnante ou directe depuis les monuments historiques et les sites identifiés comme sensibles
- Le projet évite toute visibilité prégnante ou directe sur les lieux touristiques
- Le projet évite tout effet cumulé gênant, de type confusion visuelle, avec le contexte éolien
- Le projet évite tout effet d'encerclement des villages périphériques

- **Milieu humain :**

- Utilisation au maximum des chemins existants.
- Implantation des machines à proximité des chemins ou en bord de parcelle sauf E3 (à 200m de la route)
- Prise en compte d'un périmètre d'éloignement des lignes HTB
- Respect des distances aux routes préconisées par le Conseil départemental
- Gestion en phase de chantier (géotextile, gestion des terres)
- Ne pas travailler en période de fortes pluies
- Contrôle des engins quotidien / fuite et pollutions accidentelles
- Aires de stockage adaptées
- Gestion des équipements sanitaires en phase chantier

2.2 Réduire

- **Milieu naturel :**
 - o R.2.1.d : Eviter toute pollution accidentelle
 - o R.2.1.f : Eviter le développement d'EEE
 - o R.3.1.a : Chantier en dehors de la période de nidification de l'avifaune
 - o R.3.2.b : Bridage des 4 éoliennes
- **Paysage :**
 - o La configuration raisonnée du projet et sa structure contenue dans son étirement sur l'horizon sont les facteurs essentiels de réduction des incidences
 - o Le projet réduit son emprise sur l'horizon des paysages du Plateau picard, par sa contention spatiale, liée à sa dimension raisonnée
 - o De la même manière, le projet réduit sa visibilité depuis les axes routiers principaux, et par le choix d'un site placé plutôt à l'écart de ces dits axes
 - o Le projet réduit ses visibilités sur plusieurs villages périphériques, et en particulier il n'est pas visible depuis le centre de Tartigny, avec son château, et le centre de Beauvoir
 - o Le projet réduit ses incidences visuelles sur le théâtre antique de Vendeuil-Caply
 - o Le projet réduit ses incidences sur le cône de vue du site de Folleville
 - o Le projet réduit l'effet de surplomb sur la sortie ouest de la ville de Chepoix
- **Milieu humain :**
 - o Tri et réutilisation des terres décapées avec limitation au strict minimum des terres en décharge.
 - o Choix de gabarit de machines
 - o Réalisation d'une étude géotechnique afin d'optimiser la construction
 - o Optimisation de la durée du chantier
 - o Gestion des déchets en phase chantier et en exploitation
 - o Respect réglementation sonore des engins et distances habitations pour limitation nuisances sonores
 - o Si nécessaire en cas d'envol de poussière : arrosage
 - o Management environnemental du chantier
 - o Chantier RSE
 - o Nettoyage des routes départementales et des chemins abimés
 - o Remise en état des routes départementales et des chemins abimés
 - o Aucun stockage d'hydrocarbures, ni de rejet d'eaux
 - o Réutilisation de la terre végétale
 - o Plan de circulation des engins de chantier
 - o Balisages nocturnes respect de la conformité réglementaire (suivant les dernières avancées dans le domaine)
 - o Bridage acoustique
 - o Balisage et signalétique en exploitation
 - o Recyclage des éléments des éoliennes

2.3 Compenser

- **Milieu naturel :**
 - o Plantation haie champêtre en sortie sud de Bacouël (environ 50m)
- **Paysage :**

En matière de projet éolien, il n'est pas possible de parler de mesure de compensation, selon la séquence ERC, car la transformation paysagère d'une telle installation dispose d'une échelle qui excède la notion de "compensation". Aussi, c'est bien plutôt la notion "d'accompagnement" qui prévaut, certes non réglementaire, mais de plus en plus reconnue, comme dans le dernier guide du CEREMA sur la séquence ERC (janvier 2018).
- **Milieu humain :**
 - o Indemnités pour perte d'exploitation agricole
 - o Rétablissement de la réception télévisuelle en cas de perturbation (selon foyers impactés)
 - o Campagne de contrôle acoustique
 - o Garantie de remise en état et démantèlement

2.4 Accompagnement

- **Milieu naturel :**
 - o Aucune
- **Paysage :**
 - o Bourse aux arbres (programme sur 2 ans)
 - o Mécénat : travaux du Château de Folleville
- **Milieu humain :**
 - o Renforcement des infrastructures et voies de dessertes locales
 - o Chèque énergie
 - o Borne de recharge électrique

2.5 Réglementaire

- **Milieu naturel :**
 - o Suivi d'activité en nacelle
 - o Suivi de mortalité
- **Paysage :**
 - o Aucune
- **Milieu humain :**
 - o Garantie de remise en état et démantèlement

3 Détail des mesures d'accompagnement

Dans cette partie, nous allons présenter les mesures d'accompagnements proposées par le bureau d'étude, mais aussi les mesures que l'on a décidé de mettre en place avec les riverains de Chepoix. Dans chaque partie, un tableau récapitulera les mesures présentées en permanence publique et l'avis des riverains présents.

3.1 Mesures d'accompagnement milieu humain

Lors de la permanence, le porteur de projet a présenté différentes mesures qui pouvaient intéresser les riverains.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des mesures proposées et l'avis des riverains :

Mesures proposées	Avis des riverains	Mesure retenue
Micros supplémentaires pour contrôles acoustiques	Pas d'avis	Non
Bridage des éoliennes basé sur les habitations	Pas d'avis	Oui
Installation de nichoirs (Oiseaux / Chauves-souris)	Pas d'avis	Non
Aide au développement d'association	Pas d'avis	Non
Aide à la réduction de la facture d'électricité / Chèque énergie	Très intéressé	Oui
Installation de borne de recharge électrique	Très intéressé	Oui
Passage de l'éclairage public à LED	Pas d'avis	Non
Intervention dans les écoles	Pas d'avis	Non
Renforcement et entretien des chemins	Intéressé	Oui

Deux mesures d'accompagnement milieu humain ont été identifiées pour ce projet éolien : le chèque énergie et la borne de recharge. Celles-ci semblent essentielles à l'acceptabilité locale du projet.

Dans tout projet éolien, les retombées économiques sont réparties entre différents acteurs :

La commune, la communauté de commune, le département, la région ainsi qu'aux propriétaires et exploitants ayant des parcelles concernées par le projet.

Cependant, les riverains qui accueillent le projet dans leur environnement n'ont pas de compensation financière directe.

Historiquement, une mesure était prévue afin d'allouer 1% du CA du parc à un fond biodiversité de la FEE, qui n'a finalement pas été mise en place.

Après échange avec la municipalité, il a été décidé de réallouer cette mesure afin qu'elle soit à destination directe des habitants.

Pour ce qui est du montant, il a été ajusté afin de correspondre davantage au cadre législatif qui est actuellement en train de se préciser.

Pour les deux mesures d'accompagnement à destination du cadre de vie des habitants, un montant de 10 000€/MW a été retenue.

Cela revient à un budget de 180 000€ réparti entre un chèque énergie (150 000€) et une borne électrique (30 000€).

Par ailleurs, après échange avec la mairie, une convention a été convenue afin de permettre au projet d'utiliser les chemins existants, cela permettra de limiter l'emprise du parc, mais également de renforcer et d'entretenir les chemins.

Ce coût est intégré au projet.

3.1.1 La borne de recharge électrique

Le maire de Chepoix est aussi le vice-président de la CC de l'Oise Picardie, il est donc averti sur les problématiques de mobilités dans la région.

Avoir une borne de recharge sur son territoire, c'est aussi développer l'attractivité de sa commune, les bornes sont répertoriées sur des cartes nationales. De plus à partir de 2035 tous les véhicules vendus neuf seront totalement électriques.

Le véhicule électrique réinvente le voyage et incite les conducteurs à faire des pauses plus régulières dans les petites communes. De plus en plus de personnes choisissent des destinations en fonction de leur accessibilité aux véhicules électriques. En offrant une infrastructure de recharge, la commune devient une destination prisée pour les amateurs d'éco-tourisme et les propriétaires de véhicules électriques, générant ainsi une augmentation potentielle du tourisme et des dépenses locales. Le maire en est conscient et souhaiterait en parallèle développer des commerces locaux.

Il existe deux types de bornes, celles qui délivrent du courant alternatif (AC) et celles qui délivrent du courant continu (DC).

Nous proposons donc notre aide sur l'installation de 2 types de bornes :

- Une borne (DC) de 50kW, ce qui correspond à de la charge rapide. Prenons l'exemple d'un Renault Zoe e-tech qu'il faudrait charger de 20 à 80%, cela prendrait 45min.
- Une borne (AC) de 22kW, qui propose quant à elle une recharge plus lente. Pour la même charge, cette borne va mettre 1h26 pour atteindre les 80%.

Le budget alloué à cette mesure est donc de 30 000€ ce qui correspond à l'achat et à l'installation de ces 2 bornes sur la commune.



Exemple de la borne de recharge qui sera mise en place sur la commune de Chepoix

3.1.2 Le chèque énergie

L'intérêt du chèque énergie est donc de mieux répartir les retombées économiques du projet au sein des habitants de la commune de Chepoix.

Le chèque énergie permet aussi d'aider à lutter contre la précarité énergétique.

Dans le contexte actuel, caractérisé par une inflation soutenue des prix de l'énergie, il est essentiel pour nous d'intégrer cette initiative au projet éolien. Cette mesure vise à répondre directement à la hausse significative des coûts énergétiques en offrant une solution ciblée et adaptée.

La mise en place du chèque énergie peut également servir de tremplin pour des initiatives éducatives visant à promouvoir l'efficacité énergétique. Le CCAS peut organiser des ateliers, des formations ou des séances d'information pour aider les bénéficiaires à adopter des comportements économes en énergie, réduisant ainsi leur consommation globale. Cela favorise la transition vers une utilisation plus responsable des ressources énergétiques et renforce la durabilité à long terme.

Le budget alloué à cette mesure est donc de 150 000€. Cette somme sera versée au CCAS de Chepoix qui sera en charge de redistribuer cette somme aux foyers de la commune.

3.2 Mesures d'accompagnement paysagères et patrimoniales

De même que les mesures d'accompagnement milieu humain, le porteur de projet a présenté différentes mesures qui pouvaient intéresser les riverains lors d'une permanence.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des mesures proposées et l'avis des riverains :

Mesures proposées	Avis des riverains	Mesure retenue
Participation à l'entretien de l'église	Pas d'avis	Non
Participation à l'enterrement de lignes électriques aériennes	Pas d'avis	Non
Bourse aux arbres (essences locales ou fruitières)	Pas d'avis	Oui
Mécénat : travaux du Château de Folleville	Pas d'avis	Oui

Deux mesures ont donc été identifiées :

- Une Bourse aux arbres fruitiers qui concernera les zones d'habitat périphériques au projet éolien, pour un montant total de 20 000 euros étalé sur un programme de deux ans (10 000€ par an).
- Une participation financière au projet de valorisation et de développement du site patrimonial de Folleville, pour un montant de 20 000 € HT.



Château de Folleville